

CONSEIL MUNICIPAL du 16 FEVRIER 2016

Le conseil municipal légalement convoqué le 11 février 2016, s'est réuni le 16 février 2016 en séance ordinaire, à dix-neuf heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, maire.

Etaient présents : M. BUSSON, Maire
Mmes MARTIN, MM. BARIL, COUILLARD, adjoints
Mmes BRIERE, CANNOT, GUILMATRE, SAADI, TENENBAUM
MM. BREHIER, DAKYO, HY, LE COMTE, LEVEUF, conseillers.

Absente excusée : Mme PILVIN

Absent : M. DAKYO

Secrétaire de séance : Marie-Hélène TENENBAUM

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Le pouvoir de Mme PILVIN était donné à M. BUSSON.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur Le Maire demande aux élus si des observations sont à apporter au dernier procès-verbal.

Aucune remarque n'est formulée, le Procès-verbal du 14 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I. BUDGET COMMUNE -ANNÉE 2015

1.1 Vote du compte Administratif (Délibération n° 01-02-16)

Monsieur le Maire rapporte et explique le compte administratif 2015 qui présente les résultats suivants :

En section de fonctionnement, 93 % des dépenses budgétées ont été réalisées.

Le compte 023 (report de l'excédent de fonctionnement en investissement) n'a pas été mobilisé sur la section d'investissement.

Les restes à réaliser concernent les études de diagnostic sur l'église et le recensement agricole pour le P.L.U.

❖ Section de Fonctionnement

↳ Recettes	⇆	1 022 147.91 €
↳ Dépenses	⇆	968 170.80 €
↳ Soit un excédent 2015 de	⇆	53 977.11 €
↳ + excédent 2014	⇆	81 904.86 €
↳ soit un excédent final de	⇒	135 881.57 €

❖ Section d'investissement

↳ Recettes	⇆	207 569.05 €
↳ Dépenses	⇆	171 935.17 €
↳ Soit un excédent 2015 de	⇆	35 633.88 €
↳ - déficit 2014	⇆	25 242.42 €

soit un excédent final de ⇒ 60 876.30 €

❖ Reste à Réaliser			
↵ Recettes	⇒	0,00 €	
↵ Dépenses	⇒	8 580,00 €	
soit un déficit de	⇒	- 8 580,00 €	
❖ Excédent d'ensemble	⇒	188 178.27 €	

Constatant la similitude des résultats avec le compte de gestion de M. Le Trésorier municipal , le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité.

1.2 Approbation compte de gestion (Délibération n° 02-02-16)

Monsieur Le Maire présente le compte de gestion 2015 établi par M. Le Trésorier municipal. Après pointages et constatations par nos services de la similitude des résultats avec notre compte administratif 2015, le compte de gestion 2015 est approuvé à l'unanimité.

1.3 Affectation du résultat (Délibération n° 03-02-16)

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement 2015 d'un montant de 135 881.97 €, le Conseil municipal décide d'affecter 70 000 € de cet excédent à la section d'investissement pour financer en partie les prochains travaux.

2. BUDGET EAUX ET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2015

2.1 Vote du compte Administratif (Délibération n° 04-02-16)

Monsieur Le Maire rapporte et explique le compte administratif 2015 qui présente les résultats suivants :

❖ Section d'exploitation			
↵ Recettes	⇒	222 806.03 €	
↵ Dépenses	⇒	231 116.08 €	
↵ Soit un déficit 2015 de	⇒	- 8 310.05 €	
↵ + excédent 2014	⇒	67 858.66 €	
soit un excédent final de	⇒	59 548.61 €	
❖ Section d'investissement			
↵ Recettes	⇒	76 937.00 €	
↵ Dépenses	⇒	54 342.06 €	
↵ Soit un excédent 2015 de	⇒	22 594.94 €	
↵ + excédent 2014	⇒	100 840.62 €	
soit un excédent final de	⇒	123 435.56 €	
❖ Reste à Réaliser			
↵ Recettes	⇒	0,00 €	
↵ Dépenses	⇒	155 240,00 €	
soit un déficit de	⇒	- 155 240,00 €	
❖ Excédent d'ensemble	⇒	27 744.17 €	

2.2 Approbation compte de gestion (Délibération n° 05-02-16)

Monsieur Le Maire présente le compte de gestion 2015 établi par M. Le Trésorier municipal. Après pointages et constatations par nos services de la similitude des résultats avec notre compte administratif 2015, le compte de gestion 2015 est approuvé à l'unanimité.

2.3 Affectation du résultat (Délibération n° 06-02-16)

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement 2015 d'un montant de 59 548.61 €, le Conseil municipal décide d'affecter 31 805 € de cet excédent à la section d'investissement pour financer en partie les prochains travaux de renforcement de réseau, prévus côte des châtaigniers.

3. FINANCES

3.1 Vote indemnité du Maire (Délibération n° 07-02-16)

Monsieur Le Maire rappelle qu'en application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015,

« Dans les communes de 1000 habitants et plus, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal, à compter du 1^{er} janvier 2016 ».

Toutefois, à la demande du Maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.

Monsieur Le Maire demande donc le maintien de son indemnité de fonction au taux de 83 % du taux maximal.

Le conseil municipal accepte la demande de Monsieur le Maire et maintient son indemnité de fonction Maire de la façon suivante :

Indemnité de fonction de **Monsieur Le Maire** 83 % du taux maximal
soit la formule suivante :

- **Indice brut 1015 x 43 % x 83 %** soit **35,69 % de Indice brut 1015**

Les autres termes de la délibération du 26 mars 2015 restent inchangés

3.2 Logements communaux

Considérant l'évolution de l'indice de référence des loyers (IRL) au quatrième trimestre 2015 (indice 125,28), qui représente une diminution de 0,01 % par rapport au 4^{ème} trimestre 2014 ;

Le conseil municipal décide :

3.2.1 Indexation loyer local parc du château (Délibération n° 08-02-16)

De maintenir le loyer du local, situé dans le parc du château, à **220,00 Euros**, pour l'année 2016. Les fournitures d'énergie et eau reste à la charge du locataire.

3.2.2 Indexation loyer ancienne gare (Délibération n° 09-02-16)

De maintenir le loyer de l'ancienne gare, située 2 rue de la gare, à **350,00 Euros**, pour l'année 2016. Les fournitures d'énergie et eau reste à la charge du locataire.

3.3 Apurement actif – année 2016 (Délibération n° 10-02-16)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que tous les biens renouvelables acquis depuis plus de 5 ans au 1er janvier 2016, soient sortis de l'actif de la commune au cours de l'exercice 2016, sur la base des fiches d'immobilisations tenues par le comptable.

La liste de cet apurement pour un montant total de 18 272.06 € sera annexée à la délibération.

4. SIDESA

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que conformément au Code Général des Collectivités territoriales, et en notre qualité de commune adhérente au Syndicat Interdépartemental de l'Eau, notre avis est demandé pour la modification des statuts, et notamment pour le retrait d'une commune ou d'un syndicat.

4.1 Retrait de plusieurs syndicats intercommunaux (Délibération n° 11-02-16)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, émet un avis défavorable

- au RETRAIT du SIAEP de Nesle-Pierrecourt, objet de la délibération n° 2015-28 du SIDESA,
- au RETRAIT du SMBV de l'yères et de la côte, objet de la délibération n° 2015-29 du SIDESA,
- au RETRAIT du SMBV Val des Noyers, objet de la délibération n° 2015-30 du SIDESA,
- au RETRAIT du SAEPA de la région de St Léger aux Bois, objet de la délibération n° 2015-32 du SIDESA,
- au RETRAIT du SIAEPA de la région de Vieux Rouen sur Bresle, objet de la délibération n° 2015-33 du SIDESA,
- au RETRAIT du SIAEPA de Sources de l'Yères, objet de la délibération n° 2015-34 du SIDESA.

4.2 Retrait Syndicat Mixte Caux Seine Urbanisme (Délibération n° 12-02-16)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, émet un avis favorable

- au RETRAIT du Syndicat Mixte Caux-Seine urbanisme, objet de la délibération n° 2015-31 du SIDESA, dont copie ci-jointe.

5. EAUX DE NORMANDIE

5.1 Avenant au marché (régularisation) (Délibération n° 13-02-16)

Monsieur le Maire rappelle que le précédent conseil municipal a confié l'exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable ainsi que la collecte des effluents et l'entretien des réseaux assainissement, par marché de prestations de service en date du 10 novembre 2010, à la société « Lyonnaise des Eaux France ».

Pour faire face aux nouveaux enjeux sur les services d'eau et d'assainissement, « Lyonnaise des Eaux France » a décidé de faire évoluer son organisation interne en constituant une filiale « Eaux de Normandie », notamment dans le but d'accroître la transparence et l'ancrage territorial.

La mise en place de cette évolution implique notamment que la société « Lyonnaise des Eaux France » transfère le contrat sus-visé à la société « Eaux de Normandie », étant précisé qu'il n'en résulte aucune modification des garanties professionnelles et financières ou des conditions du contrat, pas plus que des droits et obligations du Contractant à l'égard du Maître d'ouvrage qui demeurent inchangés.

En conséquence, Monsieur Le maire propose à l'assemblée d'autoriser le transfert du contrat dans les conditions de l'avenant proposé.

Le Conseil municipal, ayant pris connaissance de l'avenant proposé, à l'unanimité, autorise le transfert du contrat « Lyonnaise des Eaux France » afférent à l'exploitation du service public de production et de distribution d'eau potable ainsi que la collecte des effluents et l'entretien des réseaux assainissement à Eaux de Normandie » étant précisé qu'il n'en résulte aucune modification des garanties professionnelles et financières ou des conditions du contrat, pas plus que des droits et obligations du Contractant à l'égard du Maître d'ouvrage qui demeurent inchangés.

Monsieur le Maire est mandaté pour signer l'avenant au marché. Cet avenant est demandé par la société pour régulariser sa situation administrative à notre égard.

6. TRAVAUX DES COMMISSIONS

Commission Urbanisme (Rapport de Laurent BARIL)

- ↳ Laurent BARIL rappelle que la réunion de lancement du P.L.U. aura lieu le 4 mars à 14h30. Il convie ses collègues à y participer.

Commission Travaux (Rapport d'Alain COUILLARD)

- ↳ Alain COUILLARD informe les conseillers des travaux en cours.
L'élagage côte des châtaigniers sera terminé en fin de semaine
L'entreprise SOGEA a effectué des sondages dans la côte des châtaigniers pour préparer le chantier d'Avril.
La commission va se réunir prochainement pour préparer le budget à présenter à la commission « Finances ».

Commission Animations-Informations (Rapport de Michèle MARTIN)

- ↳ Michèle MARTIN rappelle l'assemblée générale de l'ACLA qui aura le 25 février.

La préparation de l'expo-peinture est démarrée.

Le S.L.A.C. se réunit prochainement en assemblée générale. Le renouvellement du bureau est à l'ordre du jour.
3 représentants de la mairie doivent être nommés.

Patrick BUSSON, Roselyne PILVIN et Caroline GUILMATRE sont désignés.

Commission Scolaire et Péricolaire (Rapport de Caroline GUILMATRE)

- ↳ Pierre BREHIER relate le dernier conseil d'école auquel il a assisté en compagnie de M. Le Maire.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1 Dématérialisation des actes - mise en œuvre de la télétransmission et des gestionnaires de certificats (Délibération n° 14-02-16)

Considérant :

- que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,
- que le Conseil départemental de Seine Maritime a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;
- que le conseil municipal a déjà délibéré en date du 03/12/2015 et mandaté Monsieur le maire pour signer le contrat d'adhésion aux services départementaux « DEMAT 76 » pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité;

Le conseil municipal décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, autorise le maire à signer électroniquement les actes télétransmis, donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de Seine Maritime et confirme l'accord de principe du 14/01/2016 pour que le maire signe le contrat de souscription entre la commune et le CREDIT AGRICOLE « ca-certificat-plus », prestataire de service de certificat électronique.

Prochaines réunions :

Commission Animations	☞	Jeudi 18 Février	à 14h00
Commission travaux	☞	Jeudi 25 février	à 16h30
C.C.A.S	☞	Jeudi 25 février	à 17h30
Commission Listes Electorales	☞	Lundi 29 Février	à 18h00
Commission Finances	☞	Mardi 08 Mars	à 19h00
		Mardi 22 Mars	à 18h30

Lancement P.L.U.



Vendredi 4 Mars

à 14h30

Conseil Municipal

Mardi 29 mars

à 19h00

Mardi 10 mai

à 19h00

Jeudi 09 juin

à 19h00

Mardi 05 juillet

à 19h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.